

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU DIMANCHE 4 JUIN 1847.

*Suite de Londres, du 23 Mai.*

*Fin de la Séance de la Chambre des Communes du 19.*

Sir W. Millner appuie la motion.

*M. Browne*: J'espère que la Chambre voudra bien accorder quelque attention à l'opinion d'un homme qui, ayant siégé ici pendant toute la guerre, et n'ayant aucune obligation aux ministres, ni aucune communication avec eux, a suivi, avec autant d'impartialité que d'attention tous les débats. L'honorable Aldermann croit devoir obéir aux instructions de ses constituans. Je suis aussi le représentant d'une portion nombreuse de personnes aussi constitutionnellement libres qu'il puisse en exister. Je ne dois en aucune manière mon élection au gouvernement. Cependant je ne souffrirai jamais que mes constituans me prescrivent un vote contre mon propre jugement. S'ils me désapprouvent, je consens à ce qu'ils fassent un autre choix. Je dirai donc ce que je pense, en homme absolument indépendant.

„Ce n'est point sur des malheurs et des revers qu'on doit juger les ministres. C'est leur conduite entière qu'il faut considérer. Ce sont leurs motifs, ce sont leurs intentions, les moyens qu'ils ont pris, qui doivent décider si leur administration a été bonne ou mauvaise. Voyons ce qu'ils ont fait pour la liberté, pour la prospérité, pour la tranquillité de ce pays. D'abord, quant à la liberté, je ne vois pas que l'opposition la plus vigilante, la plus habile, et la plus active qui ait jamais existé, ait pu les convaincre d'avoir une seule fois violé les libertés de la nation. Je dirai plus; dans toutes les grandes occasions, le Chancelier de l'Échiquier en a appelé au peuple en dissolvant le parlement. D'ailleurs, il a rétabli la liberté de la presse, en appuyant

le bill qui a autorisé les jurés à juger pour les libelles, de la loi comme du fait. Il a fait révoquer le bill du Canada, et donné un gouvernement libre à ce pays. Il a obtenu, par son éloquence, que l'accusation continuât après la dissolution du parlement, ôtant ainsi aux ministres le pouvoir d'anéantir une accusation. Mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est que lorsque l'esprit de rédition s'est montré à un point, qu'une administration qui n'aurait pas été favorable à la liberté, eût laissé cette occasion pour empiéter sur elle et substituer la force à la loi, il n'a eu recours qu'à l'autorité législative du parlement, et ne lui a rien demandé de plus que ce que les circonstances exigeoient.

*M. Browne* fait voir ensuite que la tranquillité a été maintenue d'une manière vraiment étonnante, vu la fermentation occasionnée par la nature des circonstances.

Il dit que pour apprécier l'état de prospérité de l'Angleterre, il faut en juger par comparaison avec celui des autres pays. Il engage la chambre à considérer en particulier la situation de ceux même qui étoient neutres ou même amis de la France. Il conclut en rejetant la motion.—Les Aldermann Curtis et Anderson disent qu'ils avoient reçu de leurs constituans des instructions semblables, mais qu'elles ne les feront point agir contre leur conscience. Ils observent que, selon ces instructions, l'Aldermann Combe devoit traiter les ministres de foibles et de méchants, et qu'il a cru néanmoins devoir se dispenser d'aller jusque-là. Ils sont persuadés que la plupart de ceux qui ont concouru à demander une pareille motion, ne soupirent qu'après l'anarchie et le désordre. Ils remarquent à l'appui, qu'un

grand nombre des citoyens les plus respectables de Londres ont déjà souscrit une contre-pétition.

MM. Curwen, Taylor, Hobhouse, Jeffries et Sturt parlent en faveur de la motion.

Après quelques débats, la motion est rejetée, ainsi que nous l'avons dit.

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 26 Mai.*

Aujourd'hui, le conseil des Anciens a procédé à l'élection du directeur qui doit remplacer Letourneur. Il y avoit 218 votans. Le citoyen Barthélemi, ambassadeur de la République à Bâle, a obtenu 175 suffrages, et en conséquence il a été proclamé directeur. Celui qui a réuni le plus grand nombre de voix après lui, est le célèbre marin Bonguainville.

L'on remarque que sept des dix candidats portés sur la liste de la réunion de Clichy, ont obtenu la majorité au scrutin du conseil des 500, et les trois autres le plus grand nombre de suffrages dans la majorité relative. Or cette réunion est appelée *royaliste* par Louvet et confors. Lorsqu'on procéda au second scrutin pour élire le dixième candidat, Beurnonville eut 193 voix sur 409. Forbonnois, qui en avoit en la première fois 15 plus que lui, n'obtint que 185 suffrages. L'ex-duc d'Urfel (observe la *Sentinelle*) réunit plus de 150 voix, tandis que 48 votans frappèrent de rejet le brave général Massena.

Le Rédacteur vient de publier, parmi ses articles officiels, la pièce suivante :

*Le Directoire exécutif au ministre de la guerre.*

„C'est au courage des armées françoises, citoyen ministre, que la République, que l'Europe doit la cessation des hostilités ; ce n'est qu'en se conservant au complet, en continuant de présenter en entier leurs masses impolantes et victorieuses, qu'elles contribueront efficacement aujourd'hui à accélérer la conclusion définitive de la paix. Il est donc nécessaire que jusqu'à cette époque les braves défenseurs de la patrie s'abstiennent de former des demandes de congés absolus ou limités, et que vous-même, citoyen ministre, vous continuiez à n'en accorder aucun. Mais si le désir même de la paix défend de rappeler, en ce moment, des armées, les braves défenseurs qui les composent, l'effusion du sang ayant cessé par la signature et la ratification des préliminaires, et tout faisant présager le plus heureux succès des négociations, les armées peuvent, pendant toute leur durée, se maintenir sans de grands renforts, sur le pied le plus respectable. Ceux nécessaires pour le complément de quelques cadres sont peu considérables, et s'il n'est pas possible en-

core de dispenser tous les militaires qui se trouvent dans leurs foyers, de rejoindre leurs corps respectifs, il est permis, cependant, en employant moins de sévérité, d'y laisser provisoirement ceux qui composent la classe des militaires mariés, dont la présence est plus que toute autre, nécessaire à leur famille.

„En attendant que cette mesure puisse être généralisée pour d'autres classes de citoyens, et en suivant les mêmes principes, le Directoire exécutif continuera d'accorder des exemptions définitives ou provisoires à tous ceux qui, se trouvant encore par permission légale dans leurs foyers, seront jugés, dans les circonstances actuelles, pouvoir être plus utiles ailleurs aux intérêts de la République, que dans les armées. C'est avec une bien douce satisfaction, citoyen ministre, que le Directoire exécutif vous annonce ce premier bienfait de l'aurore de la paix, et qu'il vous engage à le féliciter dans l'application qu'il désire en faire, sans compromettre la parfaite intégrité des armées, et conséquemment le succès des négociations et la conclusion définitive de la paix.

Signé, Letourneur, président.

Lagarde, secrétaire général.

Le 19 au soir, il est arrivé au Havre un courrier qui y a annoncé qu'on avoit vu vingt-huit vaisseaux anglois qui avoient tenté de faire une descente du côté de Fécamp ; en conséquence, on fit partir un détachement vers cet endroit. Il paroît, d'après des lettres particulières, qu'ils ont effectué cette descente du côté d'Honfleur, où ils ont vomi 400 forçats, faisant partie des 1400 que nous avions jetés sur leurs côtes.

On a reçu la nouvelle que le général la Fayette avec sa famille et ses deux compagnons d'infortune, Bureau-de-Puzy et Latour-Maubourg, sont en route pour Hambourg.

On mande de Toulon qu'on s'y occupe de l'armement d'une 2e. division ; la 1e. est retenue en rade par les vents contraires. On présume que sa destination est pour l'Italie, les approvisionnemens n'étant pas assez considérables pour faire croire qu'elle franchira la Méditerranée.

Suivant les dernières lettres de Madrid en date du 9, les anglois se sont emparés non-seulement de Porto-Rico, mais aussi de toute la province de Caracas, ainsi que d'un riche convoi qui arrivoit de l'Amérique, sous l'escorte d'un vaisseau de 74. On craint pour la Havane, la plus importante des colonies espagnoles, et ces craintes sont d'autant plus fondées, que de douze vaisseaux que l'Espagne avoit aux Antilles, il n'en reste plus que trois ; tous les autres ont été pris, ou ont pourri dans les ports.

Les mêmes lettres ajoutent : „En Europe, notre marine n'offre pas une perspective plus riante. Massaredo lui-même, avec son énergie, avec la confiance et l'estime qu'il inspire, ne peut parvenir à rétablir l'ordre et la discipline dans notre escadre de Cadix; il vient d'être obligé de sévir contre plusieurs officiers déobéissans..... On écrit de Carthagène, qu'une escadre angloise de 12 vaisseaux de ligne et de 30 bâtimens de transport, a passé la semaine dernière à la vue de ce port, et y a causé une grande frayeur: on présume qu'elle fait voile vers Minorque. Nous voilà donc en perte ou en danger de tous les côtés.”

*Compte rendu par le Directoire au corps législatif, de la situation monétaire actuelle de la France.*

Depuis 1726, jusqu'en Octobre 1785, il a été frappé en France, en monnaie d'or, 986,643,888 liv.

Il a été fabriqué en cuivre, depuis 1713 jusqu'en 1790, une somme de 10,361,762 liv. tournois.

Depuis 1790 jusqu'en 1794 inclusivement, il en a été fabriqué pour une somme de 6,965,496 liv. tournois.

Fabriqué en métal de cloche, depuis 1791 jusqu'en 1794 inclusivement, 14,139,342 livres.

On évalue à 1,466,600 liv. ce qui a été mis au creuset de pièces du métal des cloches, pour la fonte des canons, ce qui réduit la somme ci dessus à 12,672,742 liv.

Il a été fabriqué en monnaie de métal des cloches épuré, en vertu de la loi du 5 Brumaire dernier, 10,000,000, ce qui donne un total de 40,000,000, tant en monnaie de cuivre que métal des cloches, en circulation.

*Récapitulation générale.*

Espèces d'or	986,643,888 liv. tournois.
Espèces d'argent	1,951,159,614
Pièces de 5 francs	32,000,000
Espèces de billon	10,000,000
Espèces de cuivre	17,327,258
Métal des cloches	12,672,742
Métal idem	10,000,000
Total général des espèces fabriquées depuis 1726 jusqu'au premier Prairial an V.	3,019,803,502 liv.

*D'Amsterdam, le 23 Mai.*

Notre constitution va être envoyée aux administrations provinciales, qui recueilleront les voix des provinces et des citoyens habiles à voter, et les enverront ensuite à la convention.

Le citoyen van Steenwick vient d'être nommé par la commission diplomatique pour remplacer à Paris le citoyen Meyer, ministre de la république Batave.

Le bruit court que les Anglois ont attaqué les Espagnols dans le Pérou et sont parvenus à s'emparer de ce riche pays. Cette nouvelle est trop importante pour n'avoir pas besoin d'être confirmée.

*De Strasbourg, le 29 Mai.*

Le général en chef Moreau est arrivé hier ici, de retour d'un voyage qu'il a fait à Bâle.

Suivant les lettres de cette dernière ville, Madame Buonaparte y est attendue incessamment de Milan. L'on dit aussi que le général en chef de l'armée d'Italie y arrivera dans peu, et que de là il se rendra directement à Paris; ou il le propose de faire quelque séjour.

L'on assure que, d'après une clause du dernier traité d'alliance entre la République française et S. M. Sardes, l'île de Sardaigne doit être cédée à la première; qu'en revanche le gouvernement français a garanti à ce monarque une portion du territoire Génois, ainsi que les fiefs impériaux situés dans le Piémont, et une petite portion du Milanès.

Les troubles qui ont éclaté dans les baillages italiens de la Suisse, ne sont pas encore entièrement apaisés; il règne toujours beaucoup de fermentation à Lugano, Bellenz et Lokardo. Les habitans de ces derniers endroits ont envoyé, dit-on, des députés à Milan, et demandent d'être réunis à la république italienne. Il paroît que les Suisses vont faire marcher des troupes de ce côté pour y rétablir la tranquillité.

L'on mande de Weissenbourg, que deux émigrés rentrés ont été tués près de Pfaffenhoffen, au moment où ils voulaient se mettre en possession, par la violence, d'un moulin qui avoit appartenu autrefois à l'un d'eux. (*Extrait des Gazettes de Strasbourg.*)

*De Stuttgart, le 30 Mai.*

On apprend de Gènes, que les inquisiteurs d'état, alarmés pour la tranquillité de cette république, sont pour ainsi dire en permanence. Dans une de leurs dernières leances, on convint à l'unanimité de bannir de la ville dans l'espace de 24 heures, et de tout le territoire de l'état, dans trois jours, André Vitaliani, Napolitain, qui vivoit à Gènes sous la protection de la république française, au service de laquelle il est attaché. Son ministre Faipoult, ayant demandé au gouvernement le motif de cette mesure sévère, a reçu pour réponse: que Vitaliani est un de ces hommes qui ne méritent aucune sorte de protection. Le ministre de France a envoyé une seconde note beaucoup plus énergique. Les collèges se sont rassemblés extraordinairement pour concerter la réplique qu'ils ont à faire.

*Suite d'Offenbourg, du 28 Mai.*

Hier, on arrêta les prélats et plusieurs membres des chapitres de Gegenbach, Schuttern, Eutenheim, Munster, et on les conduisit comme otages à Strasbourg. La ville d'Offenbourg a été imposée à 30 mille livres; celle de Gegenbach doit payer une pareille somme; ainsi

que les baillages de Corck, Willstädt et Bischen. Les autres baillages et endroits occupés par les françois, ont aussi été taxés à proportion de leurs facultés. Les républicains commencent à abattre les bois. La commune de Cork doit livrer une grande quantité de chênes.

*De Cologne, le 30 Mai.*

Il est encore passé, avant-hier et hier, par cette ville, deux colonnes de l'armée du Nord, qui ont pris la route de Clèves. Les autres sont attendues successivement.

*Du Thal d'Ehrenbreitstein, le 1 Juin.*

Il arrive toujours beaucoup de troupes françoises à Neuwied, qui repassent le Rhin près de cette ville. On dit que, d'après une convention qui doit avoir lieu, les villages les plus voisins de notre forteresse, tels que Pfaffendorf, Arzheim et autres, seront bientôt évacués par les républicains. Le pont-volant qui servoit autrefois de communication entre Coblenze et le Thal, va être rétabli.

Il doit se faire encore de grandes réformes dans l'armée françoise de Sambre et Meuse. Outre un grand nombre d'officiers, 25 généraux seront réformés.

L'on dit qu'il va être établi par la commission intermédiaire de Bonn, une régence à Hachenbourg, à l'instar de celles qui existent dans les six arrondissemens du pays d'Entre-Meuse et Rhin.

*De Francfort, le 3 Juin.*

La gazette de Wetzlar a publié, en dernier lieu, une nouvelle proclamation du général Hoche, dont voici la teneur :

*Au quartier-général de Friedberg, le 28 Floréal (17 Mai) au 5 de la République françoise.*

Le général en chef de l'armée de Sambre et Meuse, voulant appuyer l'exécution absolue de la résolution du 10 Floréal (29 Avril) au sujet des contributions, et donner une nouvelle

preuve des principes d'humanité et de justice qui le dirigent, et qui l'ont déjà porté à remettre un cinquième des dites contributions; considérant que quoique les réquisitions des objets nécessaires aux armées soient fondées sur les droits de la guerre, elles ne doivent cependant point être multipliées au point de devenir un fardeau trop pèlant pour les habitans, et surtout pour ceux des campagnes; arrête et ordonne en conséquence ce qui suit :

*Art. I.* A dater de la publication de cette résolution, il ne sera fait dans les pays de la rive droite du Rhin, aucune autre réquisition, que celles qui sont absolument nécessaires pour la subsistance des troupes et des chevaux.

*Art. II.* Toutes les réquisitions qui ont été faites pour des fournitures de chevaux, ou réparations des habillemens et équipemens, sous quelque dénomination et prétexte que ce soit, sont entièrement supprimées. Tous ceux qui par leur signature agiront contre cet ordre, seront personnellement responsables.

*Art. III.* La présente résolution ne supprime en aucune manière les contributions en argent qui ont été imposées aux principautés, régences, baillages, seigneuries ou abbayés des pays conquis.

*Art. IV.* Comme plusieurs de ceux qui sont tenus de payer ces contributions, ont abusé d'une manière peu loyale de la disposition exprimée à l'article 10 de la résolution susmentionnée. (Cet article porte qu'il ne sera accordé aucune décision que les deux cinquièmes au moins de l'imposition n'ayent été acquités); le général en chef déclare qu'il fera valoir le dit article dans toute son étendue, vis-à-vis de ceux qui voudroient en profiter pour se soustraire au payement entier de la somme qui leur a été imposée.

La présente sera envoyée officiellement aux magistrats et régences du pays, publiée et affichée dans tous les lieux.

*Le général en chef Hoche.*

\*.\* La Saison des bains étant arrivée, et la Ville de Wisbaden ayant fait ses représentations à Messieurs des généraux, elle a obtenu de leur bienveillance tout ce quelle pouvoit désirer pour la sûreté et la tranquillité des Baigneurs. Non seulement la garnison, déjà peu nombreuse, a été diminuée, mais il a été ordonné à toutes personnes employées, ou à la suite de l'armée, d'évacuer les maisons des Bains, et de se retirer dans les villages qu'on leur a assignés.

La plus grande discipline, tous les égards pour les étrangers, ainsi que le respect pour les propriétés, ont été sévèrement recommandés.

La Ville croit en conséquence devoir informer le Public qu'elle a pris toutes les mesures nécessaires pour que les maisons fussent mises dans l'état de propreté et de salubrité, afin de satisfaire, comme par le passé, tous ceux que leurs infirmités obligent de recourir à ses eaux salutaires.

*Wisbaden le 30 Mai 1797.*

*De la Part de la Régence.*

\*.\* On prie Mesdames de Geuyave de donner leur adresse à Me. Wanderboz chez Me. Fillen et Ce., in der grosse Reiche-Stralze, à Hambourg; on a quelque chose d'intéressant à leur communiquer.

\*.\* Madame la Veuve Günther est prévenue qu'il y a deux lettres à son adresse au Bureau de ce Journal.